Ecole doctorale Montaigne Humanités ED 480

Dispositif « Bourses de Mobilité Internationale de longues durée »

Subventions individuelles aux doctorants sous forme de bourse dans le cadre
d'une mobilité pour projet de recherche

Vu l'article L.821-1 du code de l'Education,

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat et notamment l'article 3-1

L'Ecole doctorale Montaigne Humanités - ED480 -, entité de l'Université Bordeaux Montaigne, a la possibilité de décider – dans son périmètre d'intervention – de proposer son soutien financier à des doctorants régulièrement inscrits en thèse à l'Université Bordeaux Montaigne, dans le cadre du dispositif « Bourses de Mobilité Internationale de longues durée » définit ci-après.

☼ Le dispositif « Bourses de Mobilité Internationale de longues durée » a pour objet d'aider :

Les doctorants au titre de la mobilité pour leurs travaux de recherche.

1) Nature de la subvention

L'École Doctorale soutient la mobilité internationale de longue durée et met en concours l'obtention de bourses finalisées pour des séjours d'études à l'étranger. Elle est susceptible d'allouer 3 à 10 bourses par an d'un montant maximum de 500 € chacune.

2) Demandeurs éligibles

Tous doctorants inscrits en thèse

- Sollicitant un soutien financier lié à une mobilité internationale supérieure ou égale à 15 jours, nécessaire à la réalisation de leur projet de recherche dans le cadre de leurs études à l'Université Bordeaux Montaigne.
- Sous condition de ressources, telle que demandée dans la constitution du dossier.

3) Dossiers de demandes de bourse

L'Ecole Doctorale propose deux campagnes par année civile sous forme d'appel à candidature :

- Une campagne au printemps (Vague 1)
- Une campagne à l'automne (Vague 2)

Suite à la diffusion de l'appel à candidature auprès de tous les doctorants inscrits à l'école doctorale, les candidats téléchargent le dossier de candidature

- Campagne de mobilité internationale - à la rubrique *financements* sur le site de l'école doctorale.



4) Procédure

Les porteurs de projet présentent un dossier dans une chemise avec nom et prénom.

Constitution du dossier

- Formulaire de candidature (annexe 1)
- Lettre de motivation précisant la durée, le lieu, l'objet du déplacement et sa finalité.
- Budget détaillé.
- Justificatifs de ressources personnelles (dernier avis d'imposition et contrat de travail ou notification de versement d'une bourse de 3^{ème} cycle).
- Justificatifs de déplacement (frais de mission, frais d'hébergement etc...).
- Ordre de mission émis par l'unité de recherche.
- Avis du Directeur de thèse et/ou avis du Directeur d'Equipe.

Les dossiers sont remis au bureau 23, Maison de la Recherche ou envoyés électroniquement à :

aides-financieres-ed@u-bordeaux-montaigne.fr

Selon les dates annoncées pour chaque campagne.

Modalités d'attribution

Après instruction des dossiers par la commission d'attribution organisé en conseil réduit de l'Ecole doctorale, les demandes de bourses sont attribuées (indépendamment du financement des unités de recherche) aux conditions suivantes :

- Séjour de longue mobilité à l'étranger : 15 jours minimum
- Vague 1, mobilité à effectuer entre le 1er janvier et le 30 juin
- Vague 2, mobilité à effectuer entre le 1er juillet et le 30 novembre
- Assiduité aux formations de l'ED
- Conditions de ressources

5) Obligations des doctorants bénéficiaires de la bourse

Les doctorants bénéficiaires d'une bourse sont tenus de justifier à l'Université de la réalisation effective du projet et de l'utilisation régulière de la subvention au regard de l'objet pour lequel elle a été allouée.

Les justificatifs financiers y afférents devront être remis en fin de mobilité.